

SERVICE D'ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2018 -

I Présentation générale du service

1 Caractéristiques du service assainissement

Le S.E.A.Paquetterie a un réseau d'assainissement séparatif. Le réseau s'étend sur les communes de Nonancourt et La Madeleine de Nonancourt et St Lubin des Joncherets, depuis le 01 janvier 2006.

Depuis fin 2012, le syndicat gère une seule station d'épuration sur le site de Nonancourt, Rue de la Paquetterie. Les effluents de la commune de St Lubin des Joncherets sont transférés dans cette nouvelle station. Tout est géré par le poste de relevage de Saint Lubin des Joncherets et par le bassin d'orage de la station.

La nouvelle station d'épuration de Nonancourt a une capacité globale de 11 500 équivalent-habitants. (Pour mémoire : mise en service en octobre 2012 et réceptionnée en mai 2013).

En dehors du poste de relevage de la station d'épuration, on recense 13 autres postes :

- 8 à Nonancourt :

Rue des Châteaux,
Route de Damville,
Sente des Vignes,
Rue de l'Abreuvoir,
Place Alsace-Lorraine,
Avenue des Métiers,
Rue de l'Espérance,
Et Rue de la Cité Vieille.

- et 5 à St Lubin des Joncherets :

Rue du Bois Venay,
Route des Caves,
Rue des Ecoles,
Rue de la laiterie
Et à La Poterie.

2 Qualité du service assainissement

2.1 Accueil du public

Le S.E.A.P. est ouvert au public aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : 9 H 00 - 12 H 00 / 13 H 30 - 16 H 30

Des astreintes de fins de semaines sont assurées par les Agents Techniques du S.E.A.P. en cas de problèmes sur le réseau (égouts bouchés...).

2.2 Activités du service client

Le service administratif :

- accueille et reçoit les abonnés pour répondre à tous renseignements,
- procède à la facturation et au suivi des paiements et des consommations
- gère les contrats des abonnés (arrivées - départs...)
- édite les devis pour les réalisations de branchements nouveaux, et gère leurs encaissements.

Le service technique :

- surveille et entretient la station d'épuration et les postes de relevages,
- répare et entretient le réseau,
- réalise les branchements neufs,
- est à la disposition des abonnés pour tous renseignements d'ordre technique

II Indicateurs techniques

1 Caractéristiques des ouvrages de la station d'épuration.

1.1 Descriptif de la station d'épuration.

Localisation :	Rue de la Paquetterie - Nonancourt
Date de 1^{ère} mise en service :	octobre 2012
Exutoire :	l'Avre
Procédé filière eau :	Boues activées
Procédé filière boues :	Filtre presse
Capacité nominale :	11 500 Eqh
Nombre de raccordés :	2 750 branchements
Nombre d'habitants raccordés :	6 153 habitants
Type de réseau :	Séparatif
Norme de rejet exigible (pour un débit journalier inférieur ou égal à 1 756 m³/jour) :	

Paramètres	Valeurs journalières moyenne sur 24 h 00 consécutives)
	Concentration maximum
DBO5	18 mg/l
DCO	90 mg/l
MES	30 mg/l

1.2 Process de la Station

Quand les eaux usées arrivent à la station, elles suivent les étapes suivantes :

- **Le prétraitement :**
 - Dégrillage
 - Dessablage-dégraissage
- **Le traitement biologique :**
 - Une zone de contact et de mélange des eaux brutes et des boues recirculées
 - Une zone anaérobie pour le traitement biologique du phosphore et physico-chimique avec ajout de chlorure ferrique
 - Une zone aérobie/anoxie pour le traitement de la pollution carbonée et azotée
- **Le clarificateur** assure la séparation entre les boues et l'eau traitée.

Ensuite, il y a traitement des boues :

- **Epaississement** sur table d'égouttage avec ajout de polymère
- **Floculation** dans cuve de maturation avec chlorure ferrique et lait de chaux
- **Déshydratation** des boues sur filtre-presse

Les galettes de boues sont ensuite envoyées sur le site de la Madeleine de Nonancourt où elles seront stockées avant d'être épandues dans les parcelles agricoles.

La station d'épuration traite également les odeurs et elle est équipée d'un système de désodorisation qui est constitué de deux tours :

- **Tour Acide :** Ajout d'acide sulfurique pour traitement des mercaptans et de l'ammoniac
- **Tour Basique :** Ajout de soude et de Javel pour traitement des H_2S et amines

Principe détaillé:

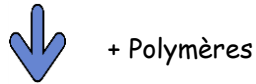
Le traitement des boues commence par le dégrilleur fin qui est un pré - traitement qui sépare les matières solides des eaux usées.

Ensuite la table d'égouttage intervient dans le traitement des boues. Celle-ci sert à augmenter la concentration des boues, ce qui entraîne l'augmentation de la capacité de déshydratation des boues. En effet, plus la concentration est importante, plus la siccité des boues est élevée et plus la capacité en charge massique est importante.

Ensuite les boues arrivent sur le filtre à plateaux qui a pour objectif d'obtenir le niveau de siccité le plus important en déshydratation mécanique. Pour cela, les boues sont déshydratées par compression entre deux plateaux dotés de toiles filtrantes.

(Voir schéma ci-dessous)

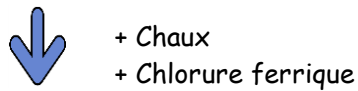
• CLARIFICATEUR + BACHE A FLOTTANT



• TABLE D'EGOUTTAGE



• BACHE A BOUE EPAISSIE



• CUVE DE CONDITIONNEMENT



• FILTRE PRESSE



• DEBATTISAGE



• BENNE

2 La filière des boues

En sortie du filtre presse, les boues sont acheminées dans un local de stockage spécifique situé sur la commune de La Madeleine de Nonancourt. Ce stockage est prévu pour une durée de 12 mois et est vidé une fois par an, en juillet/août, par l'entreprise chargée des épandages. Le SEA Paquetterie gère le contrat avec VALTERRA pour l'épandage et l'enfouissement des boues de la station d'épuration de Nonancourt. Le plan d'épandage a été établi en 2013. Les exploitations retenues sont de type « céréalières ».

3 Synthèse annuelle des épandages 2018.

3.1 Caractéristiques des boues épandues

3.1.1 Qualité des boues

Les boues provenant de la station d'épuration de Nonancourt sont de type boues pâteuses chaulées, d'une siccité d'environ 35,3% à la sortie de la station d'épuration.

Les résultats des analyses faites depuis le mois de septembre 2017 ont été retenus pour caractériser les boues qui ont été épandues en été 2018.

a) Valeur agronomique

12 analyses ont été réalisées sur les boues prélevées dans le stockage de Nonancourt.

- **Le pH** : Les boues ont un pH de 10,5 ;
- **La matière sèche** : Les boues sont pâteuses chaulées, avec une siccité moyenne de 35,3% ;
- **C/N** : Le rapport C/N est aux alentours de 7.1 ce qui confère une vitesse de minéralisation rapide de l'azote ;
- **La matière organique** : La matière organique représente 45.2 % de la matière sèche. Elle provient de la biomasse bactérienne développée au cours du procédé d'épuration. Cette matière organique est composée de protéines et de polysaccharides ;
- **L'azote** : La teneur en azote total est de 13.4 kg/t brut. Cet azote est sous forme organique, il ne sera assimilable qu'après décomposition ;
- **L'e phosphore** : Cet élément joue un rôle essentiel dans les transports d'énergie lors du fonctionnement biochimique de la plante et dans la composition des protéines. Les boues contiennent environ 12.4 kg de P_2O_5 /t brut ;
- **Le potassium** : La potasse est très soluble dans l'eau. Elle est majoritairement entraînée dans l'effluent épuré. Les boues en contiennent donc peu (0,7 kg de K_2O /t brut). L'apport en potassium sera faible.
- **Le magnésium** : Le magnésium entre dans la composition de la chlorophylle et joue un rôle essentiel dans la photosynthèse. La teneur en MgO des boues est moyenne (2,2 kg de MgO /t de brut) pour les boues destinées à la valorisation agricole.

- **Le calcium:** La teneur en calcium des boues, exprimée en CaO, est élevée (à cause du procédé de chaulage des boues), de l'ordre de 83.6 kg/t brut. Cet élément n'est pas à prendre en compte pour le calcul des préconisations de doses.

b) Teneurs en éléments traces métalliques

4 déterminations des éléments traces métalliques ont été réalisées.

- Les valeurs sont toutes inférieures aux valeurs seuils.
- Les valeurs moyennes se situent, selon les éléments, entre 2 et 19 % de la valeur limite fixée par l'arrêté du 08.01.1998.
- Les valeurs maximales sont comprises entre 2 et 23 %.

c) Teneurs en composés traces organiques

2 déterminations des composés traces organiques ont été réalisées.

Les teneurs des boues sont toutes inférieures aux valeurs limites fixées par la réglementation.

Les valeurs maximales sont comprises entre 1 et 9 % des valeurs limites fixées par la réglementation.

3.1.2 Quantité de boues

La quantité de boues épandues lors de la campagne de 2018 est égale à 526.30 t.

3.2 Synthèse des épandages

3.2.1 Agriculteurs et parcelles

Les boues ont été épandues chez 3 Agriculteurs sur 6 parcelles qui représentent 70.14 ha.

3.2.2 Date et dose d'épandage

Plusieurs communes du plan d'épandage sont situées en zone vulnérable.

Depuis le 28 Mai 2014, le 5^{ème} Programme d'Action « Nitrates » pour les régions Haute Normandie et Centre sont entrés en vigueur, remplaçant les programmes d'actions départementaux.

A l'échelon national, c'est toujours l'arrêté national du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions nationales à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole qui s'applique.

Les mesures les plus contraignantes entre le Programme d'Action National et le 5^{ème} Programme d'Action Régional s'applique donc pour la campagne d'épandage 2018.

3.2.3 Période d'épandage

Le rapport C/N des boues est inférieur à 8, les boues sont donc classées en fertilisant de type II.

Les dates d'épandage autorisées sont :

- * avant une culture d'automne : épandage possible jusqu'au 30 septembre,
- * avant une culture de printemps : épandage d'automne autorisé sous réserve d'implanter une culture intermédiaire piège à nitrates. Les épandages sont possibles au plus tôt 15 jours avant l'implantation de la CIPAN et au plus tard 20 jours avant sa destruction.
- * les épandages de printemps sont autorisés du 01 février au 30 juin.
- * les épandages sur prairies de plus de 6 mois sont interdits du 15 novembre au 15 janvier.

Les épandages 2018 ont été réalisés avant semis de culture d'automne (colza, blé et escourgeon). Au vu de ce calendrier, la période d'épandage choisie (mois d'août) respecte la réglementation en vigueur.

3.2.4 Les doses d'emploi par culture et par type de sol

La réglementation locale limite les apports de boues à :

- épandage avant céréales d'automne : 80 kg d'azote/ha ;
- épandage avant colza : 120 kg d'azote/ha dans l'Eure ou 160 kg d'azote/ha dans l'Eure et Loir ;
- épandage avant culture de printemps : 170 kg d'azote/ha.

Le tableau suivant présente la dose d'épandage maximum à ne pas dépasser en fonction de la teneur en azote des boues et du suivant cultural :

Suivant cultural	Azote total	Limite fixée par le 5 ^{ème} Programme d'Action Régional	Dose maximum autorisée
Avant colza ou CIPAN (Eure)	13.4 kg/t brut	120 kg N/ha	9.0 t brut/ha
Avant colza ou CIPAN (Eure et loir)	13.4 kg/t brut	160 kg N/ha	11.9 t brut/ha
Avant céréales d'hiver	13.4 kg/t brut	80 kg N/ha	6.0 t brut/ha
Avant cultures de printemps	13.4 kg/t brut	170 kg N/ha	12.7 t brut/ha

Au cours de la campagne 2018, la dose maximum préconisée a légèrement été dépassée sur ou deux parcelles.

3.2.4 Chantier d'épandage

Les épandages ont eu lieu au mois d'août. Le chantier d'épandage s'est très bien déroulé.

Les matériels d'épandage utilisés sont des épandeurs Tebbes équipés de pneus bas pression permettant de régler au mieux la dose d'épandage tout en respectant la structure des sols.

Personnes morales et ou physiques chargées :

- de réaliser l'épandage : VALTERRA via son prestataire E.T.A. Joyeux
- des analyses de boues : VALTERRA via le laboratoire SADEF
- des analyses de sols : VALTERRA via le laboratoire SADEF.

3.3 Exploitation du registre d'épandage

3.3.1 Eléments fertilisant apportés par les boues

L'apport en éléments fertilisants des boues épandues est repris dans le tableau ci-dessous :

Apports en éléments fertilisants avant semis de colza

Valeur agronomique	Teneur Boues	Apport pour une dose de 8.8 t/ha	Fraction disponible 1 ^{ère} année	Apport disponible 1 ^{ère} année (kg/ha)
	(kg/t brute)	Kg/ha)		
Azote total	13.4	117.7	50 %	58.9
Phosphore total (P ₂ O ₅)	12.4	109.4	70 %	76.6
Potassium total (K ₂ O)	0,7	6.1	100 %	6.1
Magnésium total (MgO)	2,2	19.6	100 %	19.6
Calcium total (CaO)	83.6	735.9	100 %	735.9

Apports en éléments fertilisants avant semis de céréales d'hiver

Valeur agronomique	Teneur Boues	Apport pour une dose de 6.2 t/ha	Fraction disponible 1 ^{ère} année	Apport disponible 1 ^{ère} année (kg/ha)
	(kg/t brute)	Kg/ha)		
Azote total	13.4	83.0	50 %	41.5
Phosphore total (P ₂ O ₅)	12.4	77.1	70 %	54.0
Potassium total (K ₂ O)	0,7	4.3	100 %	4.3
Magnésium total (MgO)	2,2	13.8	100 %	13.8
Calcium total (CaO)	83.6	518.5	100 %	518.5

Les boues constituent un apport intéressant en azote et en phosphore disponibles pour les cultures.

3.3.2 Flux d'éléments-traces métalliques et flux de composés traces organiques par parcelle

Les flux en ETM et les flux en CTO sur 10 ans sont inférieurs aux seuils limites définies par les boues et fixés par la réglementation. Les parcelles épandues ne présentent pas de dépassement réglementaire.

3.4 Modalités de surveillance

3.4.1 Qualité des boues

Les analyses prévues dans le cadre de l'Arrêté du 8 Janvier 1998 sont les suivantes :

- Caractéristique agronomiques (MS, MO, pH, NTK, NH₄, P₂O₅, K₂O, MgO, CaO)
- Eléments traces métalliques (Cd, Cr, Ni, Hg, Pb, Zn, Cu)
- Composés traces organiques (7 PCB et 3 HPA)
- Oligo-éléments (B, Co, Cu, Fe, Mn, Mo, Zn)

La fréquence réglementaire des analyses pour un tonnage produit compris entre 32 et 160 t de MS est la suivante :

Paramètres	Fréquence réglementaire	Fréquence réalisée en 2018	Fréquence à réaliser en 2019
Valeur agronomique	4	12	12
Eléments traces métalliques	2	4	4
Composés traces organiques	2	2	2

3.4.2 Suivi des sols

Avant chaque campagne d'épandage, des analyses de sol portant sur la valeur agronomique sont réalisées sur des points représentatifs des parcelles concernées par l'épandage.

Par ailleurs, une analyse de contrôle des ETM sur les parcelles de référence sera effectuée tous les 10 ans ou après l'ultime épandage en cas d'exclusion d'une parcelle de référence du plan d'épandage.

3.4.3 Bilans de fumure

*** Documents de conseils transmis aux agriculteurs :**

Des conseils de fumure ont été apportés aux agriculteurs après épandage des boues sur l'ensemble des parcelles épandues et avant leurs apports en éléments minéraux.

Des mesures de reliquats azotés en sortie d'hiver en année n+1 sur les parcelles épandues l'année n sont également réalisées et transmises aux agriculteurs pour compléter le conseil.

* Raisonement de la fertilisation :

Le raisonnement de la fertilisation s'effectue différemment selon les types de cultures et les rotations pratiquées. Ainsi, le raisonnement de la fertilisation azotée s'effectue sur 1 an (pour la culture suivant directement l'apport), alors que le raisonnement de la fertilisation phosphatée peut se faire sur 1 an ou sur la rotation de 3 ans. Enfin, le raisonnement de la fertilisation potassique se fait généralement sur 3 ans.

3.5 Conclusion

Les boues de la station d'épuration sont des boues chaulées et déshydratées par filtre presse avant épandage.

Surface épandue en hectares : 70.14 ha.

- Nombre d'agriculteurs concernés : 3
- Quantités épandues :
 - en tonnage matière brute : 526.30 t
 - dose moyenne d'épandage en MB : 7.5 t/ha
 - en tonnage de matière sèche : 186.00 t de MS
 - dose moyenne d'épandage en MS : 2,7 t de MS/ha

La totalité des épandages a été réalisée sur des parcelles du périmètre d'épandage lors des périodes favorables et sur des cultures appropriées.

III Indicateurs financiers 2018

1 Les ventes d'assainissement

En 2018, le SEA PAQUETTERIE a édité 7 610 factures d'assainissement (Rôles d'assainissement 2018) et facturé 255 977 m³ d'assainissement.

	Répartition du nombre de factures
LA MADELEINE DE NONANCOURT	939
NONANCOURT	2105
SAINT LUBIN DES JONCHERETS	4566

* Pour information : Factures d'assainissement émises pour le compte de l'Agglo Evreux Portes de Normandie

	Répartition du nombre de factures
SAINT GERMAIN SUR AVRE	1356
MESNIL SUR L ESTREE	553

1.1 m3 d'assainissement facturés en 2018

	m3 asst 2018
La Madeleine de Nonancourt	38 567
Nonancourt	92 113
St Lubin des Joncherets	125 297
Total annuel	255 977

1.2 m3 d'assainissement facturés en 2017 (pour mémoire)

	m3 asst 2017
La Madeleine de Nonancourt	36 460
Nonancourt	81 204
St Lubin des Joncherets	121 937
Total annuel	239 601

On constate une augmentation des ventes d'assainissement en 2018 (nouveaux abonnés suite aux travaux de raccordement, ventes de propriétés sur les nouveaux lotissements ...)

	Différence 2018/2017 en m3
La Madeleine de Nonancourt	+ 2 107
Nonancourt	+ 10 909
St Lubin des Joncherets	+ 3 360
Total annuel	+ 16 376

2 Le prix de l'assainissement

La facturation est basée sur la consommation réelle des abonnés (pas de forfait). Le S.E.A.P applique un seul tarif pour tous les abonnés (industriels, particuliers...).

Une exception à cette règle :

Deux abonnés, la Résidence du Bois Clair (résidence médicalisée pour personnes handicapés) à La Madeleine de Nonancourt et le Collège Jean-Claude Dauphin à Nonancourt, bénéficient d'un tarif dégressif sur l'eau en raison de leurs importantes consommations et de leur caractère collectif.

Le Tarif dégressif est calculé comme suit :

de 0 à 1000 m ³	: plein tarif
de 1001 à 1500 m ³	: - 10 % du tarif initial
de 1501 à 2000 m ³	: - 15 % du tarif initial
+ de 2000 m ³	: - 20 % du tarif initial.

2.1 Composition des tarifs 2018.

2.1.1 Rémunération du service

L'intégralité des encaissements liés à l'assainissement revient au S.E.A.P :

- abonnement annuel assainissement	21.00 euros HT/an
- consommation assainissement	2.09 euros HT/m ³

Pour mémoire :

Depuis 2013 l'abonnement annuel assainissement est transformé en « part fixe assainissement » (délibération 2013-14 28/03/2013).

2.1.2 Taxes reversées aux organismes : la redevance pour réseaux de collecte.

Rappel : La **Redevance pour réseaux de collecte** est une redevance mise en place depuis le 01 janvier 2008. Toutes les communes y sont obligatoirement soumises.

Les communes de Nonancourt, La Madeleine de Nonancourt et St Lubin des Joncherets sont soumises au taux plein.

Taux de redevance 2018 : 0.24 € / m³ vendus.

=> Cette redevance est reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

2.1.3 La T.V.A.

La TVA est appliquée au taux de 10.00 % (depuis le 01 janvier 2014) sur la redevance d'assainissement, sur le montant de l'abonnement et sur la redevance pour réseaux de collecte.

2.1.4. Comparatif des tarifs assainissement 2018 / 2017

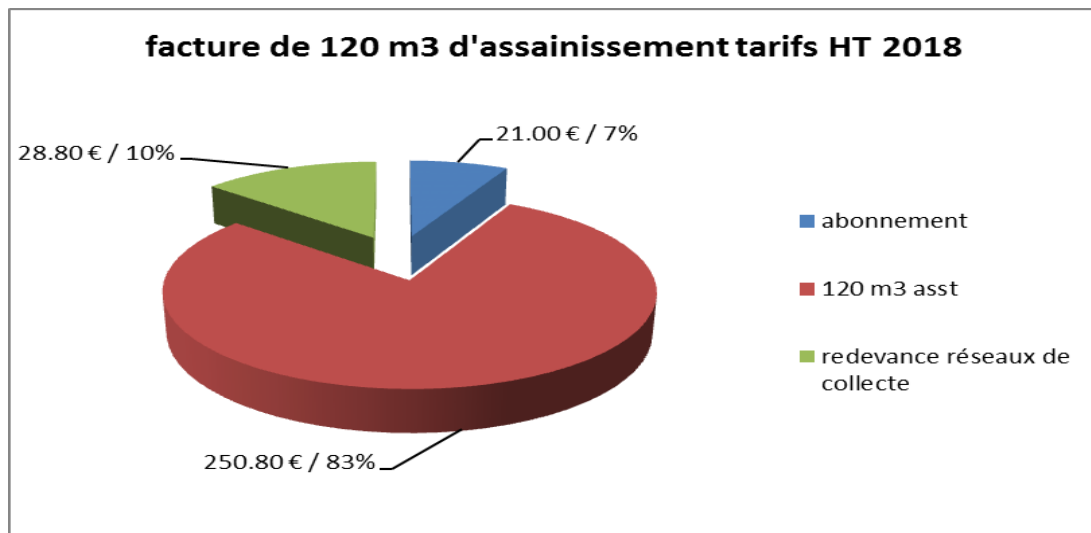
	Tarifs 2018	Tarifs 2017	Différence en €
Abonnement asst annuel	21.00 €	21.00 €	-
M3 asst	2.09 €	2.05 €	+ 0.04 € / m ³
Redev. réseaux collecte /m ³	0.30 €	0.24 €	- 0.06 € / m ³

2.2 Présentation d'une facture type « assainissement » - 120 m3

Facture - tarifs 2017 (voir [annexe 1](#))

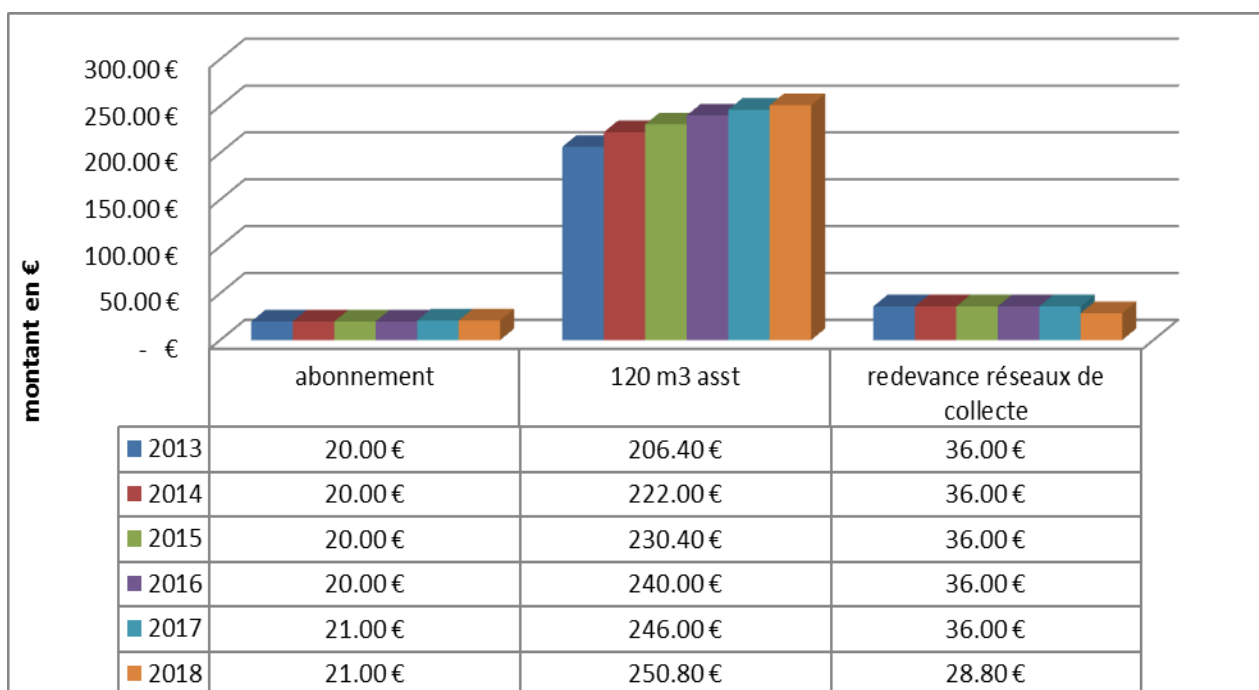
Facture - tarifs 2018 (voir [annexe 2](#))

2.2.1 Représentation graphique d'une facture moyenne de 120 m3 d'assainissement



2.2.2 Comparatif de facturation de 120 m3 d'assainissement - 2013 à 2018

Evolution d'une facture HT moyenne de 120 m3



Coût total HT 2013 : 262.40 € HT

Coût total HT 2014 : 278.00 € HT (+ 15.60 € HT)

Coût total HT 2015 : 286.40 € HT (+ 8.40 € HT)

Coût total HT 2016 : 296.00 € HT (+ 9.60 € HT)

Coût total HT 2017 : 303.00 € HT (+ 7.00 € HT)

Coût total HT 2018 : 300.60 € HT (-2.40 € HT)

3 Autres indicateurs financiers

3.1 Pour mémoire encours de la dette au 31.12.2017

date 1ère année remboursement	Org.	durée	capital origine	dette début exercice	annuité payée intérêts	dans l'année capital	dette fin exercice
09,03,2006	AESN	15	41 200.00	10 986.66	0.00	2 746.67	8 239.99
29,10,2006	AESN	13	23 400.00	3 600.00	0.00	1 800.00	1 800.00
01,04,2006	DEXIA CLF	11	36 212.01	1 023.14	0.00	1 023.14	0.00
07,03,2009	CRCA	14	77 591.67	38 244.91	1 805.16	5 662.42	32 582.49
25,07,2011	AESN	20	632 914.00	488 615.37	0.00	32 252.58	456 362.79
25,11,2011	AESN	15	44 403.00	29 602.00	0.00	2 960.20	26 641.80
31,10,2011	C E	25	800 000.00	640 000.00	29 516.00	32 000.00	608 000.00
02,12,2014	AESN	20	258 144.00	245 236.80	0.00	12 907.20	232 329.60
30.10.2017	AESN	15	74 693.00	74 693.00	0.00	4 979.53	69 713.47
30,11,2017	CRCA	15	150 000.00	150 000.00	1 527.07	10 000.00	140 000.00
30,11,2017	CRCA	19a9m	663 336.67	663 336.67	12 586.68	33 586.68	629 749.99
TOTAL			2 801 894.35	2 345 338.55	45 434.91	139 918.42	2 205 420.13

3.2 Encours de la dette au 31.12.2018

date 1ère année remboursement	Org.	durée	capital origine	dette début exercice	annuité payée intérêts	dans l'année capital	dette fin exercice
09,03,2006	AESN	15	41 200.00	8 239.99	0.00	2 746.66	5 493.33
29,10,2006	AESN	13	23 400.00	1 800.00	0.00	1 800.00	0.00
07,03,2009	CRCA	14	77 591.67	32 582.49	1 537.89	5 929.69	26 652.80
25,07,2011	AESN	20	632 914.00	456 362.79	0.00	32 252.58	424 110.21
25,11,2011	AESN	15	44 403.00	26 641.80	0.00	2 960.20	23 681.60
31,10,2011	C E	25	800 000.00	608 000.00	28 012.00	32 000.00	576 000.00
02,12,2014	AESN	20	258 144.00	232 329.60	0.00	12 907.20	219 422.40
30.10.2017	AESN	15	74 693.00	69 713.47	0.00	4 979.53	64 733.94
30,11,2017	CRCA	15	150 000.00	140 000.00	1 430.63	10 000.00	130 000.00
30,11,2017	CRCA	19a9m	663 336.67	629 749.99	12 281.39	33 586.68	596 163.31
10/112018	CRCA		821 000.00	0.00	1 108.35		821 000.00
27/09/2019	AESN	15	410 522.00				410 522.00
TOTAL			3 997 204.34	2 205 420.13	44 370.26	139 162.54	3 297 779.59

3.3 Evolution de la dette 2005 à 2017

année	Dette cumulée en fin d'exercice
2005	598 229.59 €
2006 *	540 522.87 €
2007	475 304.45 €
2008	411 908.58 €
2009	425 855.25 €
2010	362 594.70 €
2011 *	3 172 260.30 €
2012	3 166 618.00 €
2013	2 967 955.01 €
2014 *	2 104 181.83 €
2015 *	2 215 369.40 €
2016 *	2 270 645.55 €
2017 *	2 205 420.13 €
2018 *	3 297 779.59 €

* **Rappel** : 01/01/2006, intégration du service d'assainissement (et des emprunts) de la commune de St Lubin des Joncherets.

* **2011** : Réalisation des emprunts assainissement pour la construction de la nouvelle station d'épuration (2 400 000.00 € / 3 emprunts de 800 000.00 € + 44 403.00 € d'emprunt à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau).

* **2014** : Au 01.01.2014 le prêt du Crédit Agricole réalisé le 30.11.2011 et dont le capital restant dû s'élève à 710 000.00 € est transféré du service assainissement vers le service d'eau potable. En effet ce prêt concerne la construction des bâtiments techniques et administratifs, lesquels servent plus le service d'eau que celui d'assainissement (délibération concordantes n° 2013-32 et 2013-38)

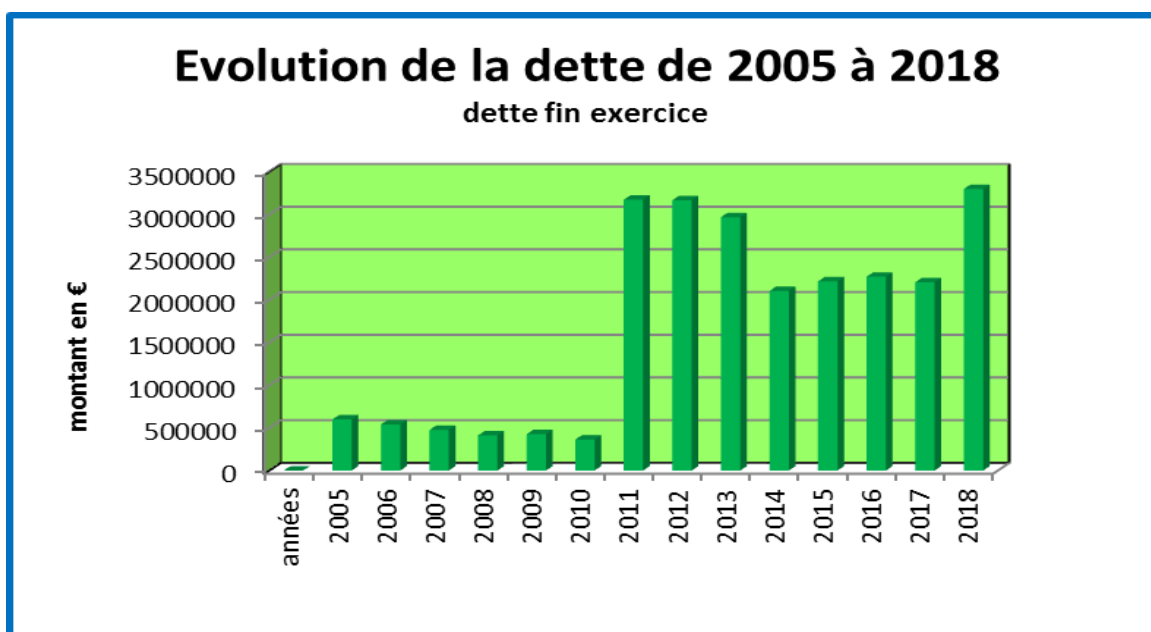
* **2015** : 2015 réception du solde du crédit à taux « 0 » de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, pour la construction de la station d'épuration Nonancourt, d'un montant de 258 144.00 €

* **2016** : Le 30.11.2016, réalisation d'un nouvel emprunt CRCA de 150 000.00 € pour les travaux d'assainissement du « secteur Pasteur » à La Madeleine de Nonancourt (remboursements trimestriels sur 15 ans à 1.05 %) et renégociation emprunt CRCA (632 000.00 € de capital + 31 336.67 € de frais soit 663 336.67 € - baisse du taux de 4.25 % à 1.99 %)- 1^{ères} échéances en 2017

* **2017** Réalisation d'un nouvel emprunt de 74 693.00 €, à taux zéro, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre des travaux sur le secteur Pasteur à La Madeleine de Nonancourt.

* **2018** Réalisation d'une ligne de trésorerie de 810 000.00 € auprès du Crédit Agricole avec pour objectif de stabiliser les finances du SAEP le temps de percevoir les aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux d'assainissement en cours .

Encaissement de 410 522.00 € de prêt à taux zéro de l'AESN dans le cadre d'une aide financière pour les travaux d'assainissement en domaine public sur le secteur des Caves à St Lubin des Joncherets.



IV Travaux

1 Travaux 2018

1.1 Branchements nouveaux

Les agents du syndicat ont réalisés 7 nouveaux branchements d'eaux usées sur les communes de La Madeleine de Nonancourt, Nonancourt et St Lubin des Joncherets. Ces travaux ont rapporté au SEAP la somme nette de 6 146.56 € HT dont 2 350.00 € de PFAC - Participation financière à l'assainissement collectif (recettes 9 246.56 - dépenses 3 100.00 €).

1.2 Travaux d'extension du réseau d'assainissement sur La Madeleine de Nonancourt, St Lubin des Joncherets et Nonancourt

Pour mémoire :

Le syndicat a lancé courant 2013 un nouveau programme de travaux, qui s'échelonne sur plusieurs années, pour la création de réseaux d'assainissement collectif du secteur « Pasteur » à La Madeleine de Nonancourt (phase 1), du secteur « des Caves » à St Lubin des Joncherets (phase 2) et de la rue Hippolyte Lozier à Nonancourt (+ sente de la Morinière) (phase 3).

Coût estimatif du programme de travaux : 4 000 000.00 €

1.2.1 Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage - AMO - tranches 1/2/3 de travaux

Pour mémoire :

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de réseaux d'eaux usées sur les communes de St Lubin des Joncherets, Nonancourt et La Madeleine de Nonancourt a été signé en novembre 2013. Le bureau d'étude CAD'EN a été retenu et le coût de la mission d'AMO s'élève à la somme de **59 940.00 € HT**.

* Un avenant a été signé en raison de modifications sur la durée prévisionnelle des travaux et d'un nouveau découpage des tronçons de travaux :

- montant avenant 1 : **- 600.00 € HT**

* Marché complémentaire : Les études ont abouti à modifier le programme initial et à étendre les travaux de la phase 3 aux rue de Dampierre à Saint-Lubin des Joncherets, il est donc aujourd'hui nécessaire de passer un marché complémentaire. Ce marché a été attribué au bureau d'études CAD'EN pour un montant de **19 860,00 € HT**, soit 23 832,00 € TTC.

Cela porte le montant de la mission AMO à un total de **79 200.00 € HT**.

DEPENSES :

	Dépenses A.M.O HT
2014	4 597.92 €
2015	7 938.59 €
2016	11 934.02 €
2017	4 060.83 €
2018	20 086.54
Total	48 617.90 €

RECETTES :

Le Conseil Général d'Eure et Loir (uniquement pour la partie « Eure et Loir », à savoir la commune de St Lubin des Joncherets) et l'Agence de l'Eau Seine Normandie participent au financement du nouveau réseau d'assainissement

	Subventions AESN AMO
2015	20 320.00 €
2018	- 5 783.00 €
Total	14 447.00 €

Le délai accordé dans le cadre de l'aide financière de l'Agence de l'Eau étant achevé, la convention d'aide a été soldée en 2018 et le syndicat a reversé à l'Agence un trop perçu de 5 783.00 €.

Une nouvelle demande d'aide a été transmise pour mener la mission d'AMO jusqu'à la fin de la tranche 3 (travaux sur Nonancourt et St Lubin). L'Agence de l'eau n'a pas encore donné de réponse.

La subvention accordée par le Conseil Général d'Eure et Loir sera versée dans son intégralité en fin de travaux. Le montant prévu est de 2 019.00 €.

1.2.2 Mission de Maîtrise d'œuvre - tranches 1/2/3 de travaux

Pour mémoire :

La consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée fin 2014. Le choix du maître d'œuvre est intervenu courant janvier 2015.

Le bureau d'études SOGETI INGENIERIE a été retenu. Le coût de la mission Eau s'élève à 280 415.00 € HT. Le marché a été notifié en février 2015.

Cette mission sera décomposée en 3 phases :

* phase 1 : Secteur 1 : « Rue Pasteur, Rue du Bois Clair, Rue des Vignes » à La Madeleine de Nonancourt :

Mise en place d'environ 700 ml de réseau de collecte des eaux usées et visites parcellaires des 32 branchements à réaliser

* phase 2 : secteur 2 : « secteur les Caves) à St Lubin des Joncherets :

Mise en place d'environ 4 000 ml de réseau de collecte des eaux usées, de postes et de conduites de refoulement et visites parcellaires des 230 branchements à réaliser

* phase 3 : secteur 3 : « Rue Hippolyte lozier, Sente de la Morinière » à Nonancourt et « Route de Dampierre » à St Lubin des Joncherets :

Mise en place d'environ 2 200 ml de réseau de collecte des eaux usées et visites parcellaires des 75 branchements à réaliser

* Un avenant 1 a été signé en 2017 en raison de modifications sur la durée prévisionnelle des travaux et d'un nouveau découpage des tronçons de travaux :

- montant avenant 1 : 8 966.18 € HT

Cela porte le montant de la mission MOE à un total de 289 381.18 € HT

DEPENSES :

	Dépenses M.OE HT
2015	73 355.68 €
2016	22 280.09 €
2017	38 720.89 €
2018	48 416.81
Total	182 773.47 €

RECETTES :

Le Conseil Général d'Eure et Loir (uniquement pour la partie « Eure et Loir », à savoir la commune de St Lubin des Joncherets) et l'Agence de l'Eau Seine Normandie participeront au financement du nouveau réseau d'assainissement

	SUBV AESN M.OE	SUBV CG28 M.OE
2015	9 187.00 €	3 140.00 €
2016	42 516.00 €	
2018	9 679.00 €	
Total	61 382.00 €	3 140.00 €

1.2.3 Marché de travaux extension réseaux EU / Domaine public - secteur Pasteur tranche 1

Pour mémoire :

Suite à consultation (marché en procédure adaptée), le groupement d'entreprises STURNO-SARC a été retenu pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eaux usées - domaine public - sur le secteur Pasteur à La Madeleine de Nonancourt. Le marché s'élève à la somme HT de 548 364.70 € et a été signé le 24/02/2016.

Des subventions ont été accordées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ainsi qu'une avance à taux zéro (112 039.00 € de subvention et 74 693 € de prêt).

DEPENSES :

	Dépenses M.OE HT
2016	247 668.63 €
2017	179 406.26 €
2018	9 380.37 €
Total	434 455.26 €

Les travaux en domaine publics sont terminés.

En 2017, un montant de 34 200.00 € a été encaissé au titre des PFAC (participation financière à l'assainissement collectif).

RECETTES :

L'Agence de l'Eau Seine Normandie participe au financement du nouveau réseau d'assainissement.

	Subventions AESN trav. Dom public
2017	52 954.00 €
Total	52 954.00 €

Le solde de l'aide financière attendu en 2018 n'a pas été versé par l'AESN, il sera versé en 2019.

1.2.4 Marché de travaux en domaine privé - Secteur Pasteur - tranche 1

Pour mémoire :

L'entreprise ACM TP a été retenue pour la réalisation des travaux en domaine privé (marché à bon de commande - procédure adaptée). Le montant maximum retenu s'élève à la somme HT de 300 000.00 € et a été signé le 24/02/2016.

Des subventions ont été accordées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

- * 99 000.00 € pour la réalisation des branchements des particuliers
- * 10 800.00 € pour les frais de gestion des branchements.

DEPENSES :

	Dépenses M.OE HT
2017	109 661.46 €
2018	4 060.54 €
Total	113 722.00 €

Les travaux en domaine privé sont terminés.

Pour mémoire, cette opération est une opération blanche pour le syndicat : chaque euro dépensé en travaux est compensé par l'aide financière de l'Agence de l'Eau et la participation des particuliers.

RECETTES :

	SUBV AESN trav. Dom privé	Participations abonnés	Total recettes
2018	91 901.80 €	21 820.20 €	113 722.00 €

Le total de l'aide financière de l'AESN et les participations des abonnés couvrent la totalité des dépenses engagée. 42 nouveaux abonnés ont été raccordés dans le cadre de ces travaux.

1.2.5 Marché de travaux en domaine public - secteur des Caves / St Lubin des Joncherets - tranche 2

Suite à consultation (marché en procédure adaptée), le groupement d'entreprises SOGEA - EIFFAGE a été retenu pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eaux usées - domaine public - sur le secteur des Caves à St Lubin des Joncherets. Le marché s'élève à la somme HT de 1 793 209.30 € et a été signé en novembre 2017.

Des subventions ont été accordées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ainsi qu'une avance à taux zéro (821 043.00 € de subvention et 410 522.00 € de prêt).

DEPENSES :

	Dépenses M.OE HT
2018	1 710 694.42 €
Total	434 455.26 €

Les travaux en domaine publics sont terminés mais non réceptionnés. Il restera les reprises de voiries à réaliser et le solde de travaux à payer sur 2019.

RECETTES :

L'Agence de l'Eau Seine Normandie participe au financement du nouveau réseau d'assainissement.

	Subventions AESN trav. Dom public
2018	335 397.00 €
Total	335 397.00 €

Le prêt à taux zéro a été encaissé également en 2018 pour sa totalité soit 410 522.00 € (voir tableau des dettes).

Le solde des aides devraient être perçues courant 2019.

1.2.6 Travaux en domaine privé - secteur les Caves / St Lubin des Joncherets - tranche 2

L'entreprise SARC a été retenue pour la réalisation des travaux en domaine privé (marché à bon de commande - procédure adaptée). Le montant maximum retenu s'élève à la somme HT de 1 000 000.00 € et a été notifié en septembre 2018.

Des subventions ont été accordées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

- * 309 000.00 € pour la réalisation des branchements des particuliers
- * 39 900.00 € pour les frais de gestion des branchements.

Le reliquats des travaux ou reste à charge sera remboursé par les particuliers. Ces travaux auront un impact neutre pour le SEA Paquetterie

DEPENSES :

	Dépenses M.OE HT
2018	-
Total	-

Les travaux en domaine privé démarreront courant du 1er semestre 2019.

RECETTES :

Considérant l'enjeu financier de ces travaux et l'avance de trésorerie que le syndicat aurait dû faire sur cette opération, il a été décidé (par convention entre le particulier et le SAEP) de demander un acompte sur travaux égale à 50 % du montant TTC, déduction faite de l'aide de l'AESN.

	SUBV AESN trav. Dom privé	Participations abonnés	Total recettes
2018	-	90 356.05 €	90 356.05 €

1.2.7 Autres marchés relatifs aux tranches 1,2 et 3 de travaux d'extension de réseau assainissement

1.3.3.1 Levés topographique :

- * Entreprise retenue : EUCLYD EUROTOP
 - Montant du marché : 14 473.35 € HT
 - Date de signature : mai 2015
 - Ordre de service : Secteur 1 / La Madeleine de Nonancourt secteur Pasteur
 - Dépenses 2015 : 3 879.12 € HT
 - Dépenses 2016 : 5 914.72 € HT
 - Dépenses 2018 : 9 640.62 € HT
- Pas de nouvelles dépenses en 2017 pour les levés topographiques

1.3.3.2 Etude géotechnique :

- * Entreprise retenue : GEOTEC
- Montant du marché : 4 850.00 € HT
- Date de signature : mai 2015
- Ordre de service : Secteur Pasteur / La Madeleine de Nonancourt
- Dépenses 2015 : 4 850.00 € HT **SOLDÉ**

* Entreprise retenue : ABROTEC
Montant du marché : 90 000 € HT maxi (marché à bons de commandes)
Date de signature : novembre 2016
Ordre de service : Secteur les Caves St Lubin des Joncherets
Bon de commande 1 : 31 970.00 € HT
Dépenses 2017 : 28 860.00 € HT

1.3.3.3 Mission CSPS :

* Entreprise retenue : CAP JB SAS
Montant du marché : 60 000.00 € HT MAXI
Date de signature : novembre 2015
Ordre de service 1 : Secteur 1 / La Madeleine de Nonancourt secteur Pasteur
Dépenses 2016 : 1 440.00 € HT
Dépenses 2017 : 560.00 € HT

Ordre de service 2 : Secteur 2 / St Lubin des Joncherets Les Caves
Dépenses 2017 : 380.00 € HT
Dépenses 2018 : 1 000.00 € HT

1.3.3.4 Essais de réception

* Lot 1 domaine public
Entreprise retenue : SATER
Montant du marché : 9 145.00 € HT
Date de signature : juillet 2016
Ordre de service : Secteur 1 / La Madeleine de Nonancourt secteur Pasteur
Dépenses 2017 : 9 023.49 € HT **SOLDÉ**

* Lot 2 domaine privé
Entreprise retenue : SATER
Montant du marché : 25 000.00 € HT maximum - marché à bon de commande
Date de signature : juillet 2016
Ordre de service : Secteur 1 / La Madeleine de Nonancourt secteur Pasteur
Dépenses 2017 : 3 450.00 € HT **SOLDÉ**

2 Travaux 2019

2.1 Travaux d'extension du réseau d'assainissement sur La Madeleine de Nonancourt, St Lubin des Joncherets et Nonancourt

Les travaux sur la commune de La Madeleine de Nonancourt sont terminés (travaux en domaine public et en domaine privé). Les subventions et les participations des abonnés ont été encaissées en totalité pour la partie privée. Le solde des subventions du marché des travaux en domaine public devraient être perçus cette année.

Les travaux en domaine public sur le secteur des Caves à St Lubin sont quasi achevés et devraient être soldés courant 2019. Les travaux en domaine privé seront lancés courant du 1^{er} semestre 2019. Des acomptes ont déjà été demandés (fin 2018) aux abonnés pour éviter que le syndicat ne fasse une trop grosse avance de trésorerie. Les PFAC seront demandés à l'avancement (par bons de commandes réalisés) et le solde des participations sera demandé à l'achèvement des travaux (après réception des aides de l'AESN).

Les travaux sur Nonancourt (Rue Hippolyte Lozier en principal) et St Lubin des Joncherets (rue de l'Eglise et rue de Dampierre) sont programmés pour 2019/2020 (tranche 3). Une consultation pour le marché de travaux en domaine public devrait être publiée fin du premier semestre 2019.

Présent rapport, présenté pour approbation au comité syndical, le 06 juin 2019

Le Président,
M. Roger BAELEN.

ANNEXE 1 - FACTURE D'ASSAINISSEMENT - CONSOMMATIONS 2017

Facture d'assainissement 2017

Trésorerie de Verneuil sur Avre

119 Place de la Madeleine 27130 Verneuil sur Avre

Votre référence :

M. MME XXXXXXXX

GRANDE RUE

27320 NONANCOURT

Exp : Syndicat Eau et Assainissement de la Paquetterie

Rue de la Paquetterie 27320 Nonancourt

Téléphone : 02.32.58.29.00

Destinataire :

M. MME XXXXXXXXXX

GRANDE RUE

27320 NONANCOURT

Période de consommation :

Du 01.01.2017 au 31.12.2017

période d'abonnement :

Du 01.01.2017 au 31.12.2017

COMPTEUR

Ancien index : 0 m3

Nouvel index : 120 m3

Consommation : 120 m3

RUBRIQUES	Nb m3	P.U.	MT HT	TVA	MT TVA	MT TTC
EAU						
Abonnement compteur / eau	0	0.00	0,00	5,50%	0,00	0,00
EAU	0	0.00	0,00	5,50%	0,00	0,00
Redevance pollution	0	0.00	0,00	5,50%	0,00	0,00
Redevance prélèvement	0	0.00	0,00	5,50%	0,00	0,00
ASSAINISSEMENT						
ABONNEMENT	12/12	21.00	21,00	10.00%	2.10	23.10
ASSAINISSEMENT	120	2.05	246.00	10.00%	24.60	270.60
REDEV RESEAUX COLLECTE	120	0.300	36.00	10.00%	3.60	39.60
TOTAUX			303.00		30.30	333.30

Modalités de règlement :

versement à effectuer dans les 30 jours à la

Trésorerie de Verneuil sur Avre :

1- par chèque à l'ordre du Trésor Public

2- en espèces à la caisse de la Trésorerie

Les réclamations sont à adresser dans les 30

jours au S.E.A.P

S.E.A.PAQUETTERIE – NONANCOURT

Facture n° :

Nom :

XXXXXXXXXX

Montant :

333.30 €

ANNEXE 2 - FACTURE D'ASSAINISSEMENT - CONSOMMATIONS 2018

Facture d'assainissement 2018

Trésorerie de Verneuil sur Avre

Votre référence :

M. MME XXXXXXXX
GRANDE RUE
27320 NONANCOURT

Exp : Syndicat Eau et Assainissement de la Paquetterie
Rue de la Paquetterie 27320 Nonancourt
Téléphone : 02.32.58.29.00

Destinataire :

M. MME XXXXXXXXXX
GRANDE RUE
27320 NONANCOURT

Période de consommation :

Du 01.01.2018 au 31.12.2018

période d'abonnement :

Du 01.01.2018 au 31.12.2018

COMPTEUR

Ancien index : 0 m3

Nouvel index : 120 m3

Consommation : 120 m3

RUBRIQUES	Nb m3	P.U.	MT HT	TVA	MT TVA	MT TTC
EAU						
Abonnement compteur / eau	0	0.00	0,00	5,50%	0,00	0,00
EAU	0	0.00	0,00	5,50%	0,00	0,00
Redevance pollution	0	0.00	0,00	5,50%	0,00	0,00
Redevance prélèvement	0	0.00	0,00	5,50%	0,00	0,00
ASSAINISSEMENT						
PART FIXE ASSAINISSEMENT	12	21.00	21,00	10.00%	2.10	23.10
ASSAINISSEMENT	120	2.09	250.80	10.00%	25.08	275.88
REDEV RESEAUX COLLECTE	120	0.24	28.80	10.00%	2.88	31.68
TOTAUX			300.60		30.06	330.66

Modalités de règlement :

versement à effectuer dans les 30 jours à la

Trésorerie de Verneuil sur Avre :

1- par chèque à l'ordre du Trésor Public

2- en espèces à la caisse de la Trésorerie

Les réclamations sont à adresser dans les 30 jours au S.E.A.P

S.E.A.PAQUETTERIE – NONANCOURT

Facture n° :

Nom :

XXXXXXXXXX

Montant :

330.66 €